

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS AU 30 JUIN 2026

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2026¹.

I. — Prêts garantis**1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :**

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M€
Crédits à l'exportation	0 M€
Crédits de trésorerie	0 M€
Crédits à l'équipement	0 M€
Crédits investisseurs à l'habitat	41 480 M€
Crédits promoteurs	0 M€
Autres crédits	0 M€
	41 480 M€

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
Particuliers	41 480 M€
Autres	0 M€
	41 480 M€

Types de garanties	Encours
Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	0 M€
Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement	41 480 M€
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	41 480 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 juin 2026. Le montant des provisions affectées est donc nul.

¹ Les engagements reçus en garantie au 30 juin 2026 concernent les créances apportées en garantie pour lesquelles le capital restant dû a été déterminé au 31 mai 2026.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

L'intégralité des prêts est garantie par une caution Crédit Logement :

– Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation :

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	0 M€
Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	0 M€
	0 M€

– Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement :

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	30 055 M€
Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	11 425 M€
	41 480 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

– Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement :

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	0 M€	0
2003	2 M€	94
2004	7 M€	283
2005	23 M€	856
2006	33 M€	1 353
2007	50 M€	1 669
2008	58 M€	1 814
2009	133 M€	3 873
2010	367 M€	8 419
2011	271 M€	6 087
2012	154 M€	4 241
2013	333 M€	8 159
2014	583 M€	11 185
2015	946 M€	15 104
2016	3 204 M€	36 089
2017	3 213 M€	33 154
2018	2 664 M€	24 740
2019	3 992 M€	33 530
2020	5 542 M€	35 167
2021	6 191 M€	35 645
2022	4 233 M€	22 700
2023	2 315 M€	14 451
2024	3 373 M€	18 585
2025	3 094 M€	15 819
2026	697 M€	3 308
	41 480 M€	336 325

4) Répartition selon la durée résiduelle

– Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement :

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	24 M€	6 054
1	186 M€	14 981
2	384 M€	15 323
3	648 M€	17 655
4	810 M€	16 790
5	1 118 M€	18 431
6	1 303 M€	18 328
7	1 196 M€	14 595
8	1 507 M€	16 011
9	1 629 M€	15 602
10	1 776 M€	15 330
11	1 907 M€	14 985
12	1 719 M€	12 814
13	2 071 M€	14 364
14	2 255 M€	14 166
15	2 427 M€	14 415
16	2 328 M€	12 997
17	3 350 M€	16 341
18	4 076 M€	19 754
19	4 114 M€	19 126
20	5 347 M€	22 943
21	1 306 M€	5 320
22	0 M€	0
23	0 M€	0
24	0 M€	0
25	0 M€	0
26	0 M€	0
27	0 M€	0
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	41 480 M€	336 325

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaire dans le portefeuille apporté en garantie.

II. — Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2026, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III. — Autres expositions.

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash : 15,553,396.84 euros
- Dépôt à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325,000,000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 15 jours.
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* ». La durée résiduelle du dépôt à terme est de 24 jours.

Notons qu'il n'y pas d'extension de prorogation possible pour les actifs financiers.

IV. — Remboursements anticipés.

Au cours du premier trimestre 2026, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 2.91 % (taux annualisé basé sur une moyenne arithmétique des encours journaliers).

V. — Liste des numéros internationaux d'identification des titres.

ISIN	Currency	Outstanding Principal Amount in Euro	Outstanding Principal Amount in Original Currency	Scheduled Maturity Date	Remaining Maturity	Exchange rate	Interest type	Coupon
FR001400FIG8	EUR	1 000 000 000	1 000 000 000	31/01/2030	4,64 years		Fixed	3,000%
FR001400I2W5	EUR	1 650 000 000	1 650 000 000	25/05/2028	2,95 years		Fixed	3,000%
FR001400TNF1	EUR	500 000 000	500 000 000	29/10/2027	2,38 years		Fixed	2,520%
Total in €		3 150 000 000						

Currency	Outstanding Principal Amount in Euro	Outstanding Principal Amount in Original Currency	Exchange rate
EUR	31 672 000 000	31 672 000 000	1
TOTAL in €	31 672 000 000		

VI. — Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

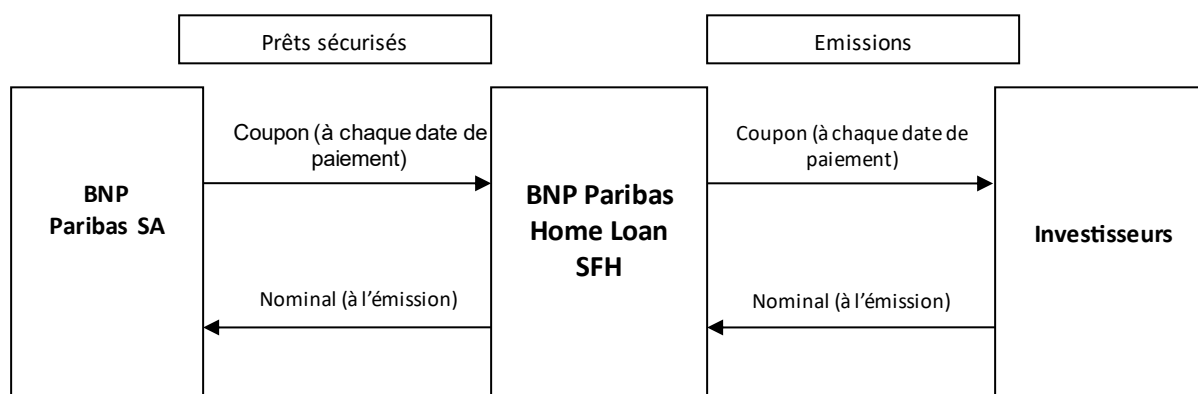
1) Risque de liquidité

Les conditions habituelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan SFH sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

Toutefois, il convient de noter que plusieurs ratios ont été mis en place pour s'assurer que BNP Paribas Home Loan SFH soit en mesure de faire face à ses échéances dans des cas où la Société serait amenée à verser des montants très importants notamment lorsqu'il est prévu que la totalité du principal des titres soit intégralement payée à l'échéance (obligations dites « hard bullet »). Il existe actuellement trois ratios : l'Asset Cover Test, l'Amortisation Test et le Pre-Maturity Test dont une description exhaustive figure dans le Base Prospectus de BNPP HL SFH.

Risque de taux, de change et risque de marché

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.

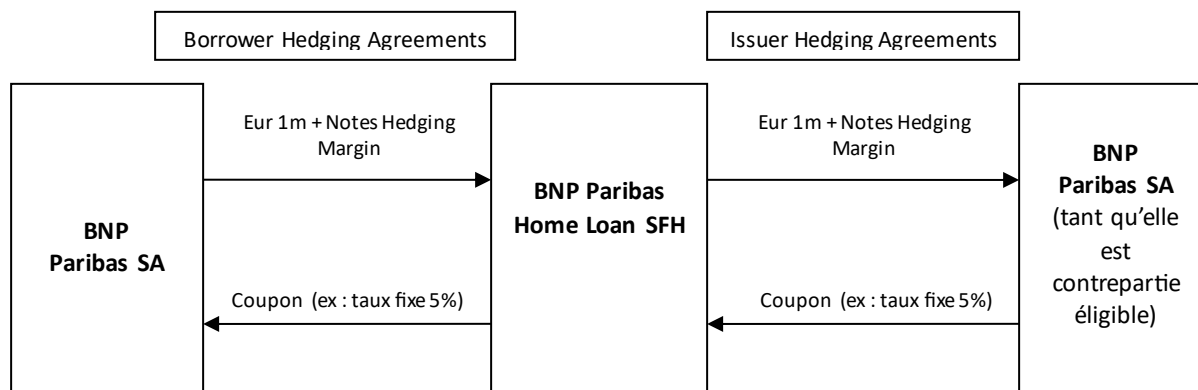


Ainsi, au 30 juin 2026, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois ou 1 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins d'un mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créée par la mise en place des swaps de devise.

Swaps de passif (émissions)



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

BNP Paribas Home Loan SFH n'a, par ailleurs, aucune activité de marché autre que l'émission des « covered bonds » et ses statuts lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet unique.

Une variation des conditions de marché n'a pas d'incidence sur l'activité courante (émission d'obligations et prêt à sa maison mère) et par conséquent pas d'impact sur les résultats et le bilan de la Société. Une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de BNP Paribas Home Loan SFH à lever des fonds sur le marché obligataire.

Au 30 juin 2026, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était d'environ 227,404.41 euros pour une baisse des taux de 2 %. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2 % représente environ 0.070 % du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

3) Risque de crédit

Le risque de crédit que prend la Société n'est que vis-à-vis de BNP Paribas. Effectivement, BNP Paribas intervient en tant qu'intermédiaire dans le refinancement de ses propres filiales ;

Aussi, le risque de crédit lié aux avances consenties par BNP Paribas à ses filiales est supporté par BNP Paribas et les créances de BNP Paribas sur ses filiales sont intégrées dans le pool des actifs affectés à la garantie des créances de la Société sur BNP Paribas ;

Ces risques sont couverts à hauteur de 114 % au minimum par des actifs collatéraux garantissant les avances consenties par BNP Paribas Home Loan SFH au moyen d'un portefeuille de créances constitués sous forme de garantie financière régie par les articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier. En vertu de la convention cadre de prêts, en cas de survenance de certains événements prédéterminés (notamment le non-respect d'exigences telles que l'« *Asset Covered Test* », le « *Pre-maturity Test* » ou encore l'« *Interest Reserve Funding Requirement* » tels que décrits dans le Base Prospectus de BNPP HL SFH et, en tout état de cause, avant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou la survenance de l'un des événements prévus au Livre VI du Code de commerce, à l'égard de BNP Paribas), BNP Paribas Home Loan SFH, sera en mesure d'exercer la garantie financière constituée par les actifs collatéralisés si BNP Paribas ne désintéresse pas la société. Dans cette éventualité, conformément aux dispositions légales, et quelle que soit la date d'exercice de la garantie (y compris après le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde), la propriété de ces actifs lui sera automatiquement transférée et BNP Paribas Home Loan SFH poursuivra le remboursement des « *Covered bonds* » grâce aux revenus tirés du portefeuille de créances y compris, le cas échéant, par sa réalisation.

Les actifs intégrés au pool de collatéral constitué par BNP Paribas sont évalués mensuellement par l'agent de calcul de la société, BNP Paribas, l'objectif étant de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.

VII. — Couverture des besoins de liquidité.

Au 30 juin 2026, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant du principal des créances apportées en garantie	2,182,694,650.05	Remboursements de principal des obligations à l'habitat	-
Flux provenant des intérêts des créances apportées en garantie	355,198,660.77	Remboursements d'intérêts des obligations à l'habitat	(380,802,500.00)
Principal à recevoir au titre des placements des fonds propres et du cash collateral	715,000,000.00	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	(4,843,275.93)
Intérêts à recevoir au titre des placements des fonds propres et du cash collateral	1,244,425.00		
Flux prévisionnel de l'actif (A)	3,254,137,735.82	Flux prévisionnel du passif (B)	(385,645,775.93)
Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)	2,868,491,959.89		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2,182,694,650.05 euros et ceux des intérêts s'élèvent à 355,198,660.77 euros
- Le principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 715,000,000.00 euros. Les intérêts à recevoir s'élèvent à 1,244,425.00 euros.
- Aucun besoin de liquidité dû aux remboursements en principal des obligations à l'habitat n'est nécessaire. Pour les instruments à échéance prorogable, c'est la maturité étendue qui est retenue.
- Le besoin de liquidité relatif aux paiements d'intérêts des obligations à l'habitat et des emprunts subordonnés s'élève respectivement à 380,802,500.00 euros et 4,843,275.93 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 2,868,491,959.89 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

VIII. — Structure des échéances

La structure des obligations foncières pour un montant de 34,822 Mios€ au 30 juin 2026 est la suivante :

Séries émises	Capital restant dû en EUR	Maturité initiale	Échéance prorogeable 1 an	Recours antérieur au déclencheur
Séries 32	20 000 000	01-févr-41	Non	Non
Séries 40	15 000 000	09-nov-27	Non	Non
Séries 47	100 000 000	29-janv-27	Non	Non
Séries 48	70 000 000	08-févr-27	Non	Non
Séries 49	30 000 000	17-févr-42	Non	Non
Séries 64	50 000 000	15-oct-27	Non	Non
Séries 65	50 000 000	04-oct-27	Non	Non
Séries 66	25 000 000	22-nov-42	Non	Non
Séries 67	25 000 000	10-déc-32	Non	Non
Séries 69	60 000 000	28-janv-33	Non	Non
Séries 72	25 000 000	21-mai-43	Non	Non
Séries 78	50 000 000	28-avr-43	Non	Non
Séries 80	50 000 000	26-mai-35	Non	Non
Séries 81	52 000 000	19-juin-43	Non	Non
Séries 82	1 000 000 000	08-juil-27	Oui	Non
Séries 84	1 500 000 000	22-déc-33	Oui	Non
Séries 87	50 000 000	29-mars-36	Oui	Non
Séries 88	1 300 000 000	22-mai-34	Oui	Non
Séries 90	1 500 000 000	27-janv-32	Oui	Non
Séries 93	1 100 000 000	11-juil-27	Oui	Non
Séries 94	1 500 000 000	22-mai-38	Oui	Non
Séries 95	2 000 000 000	16-déc-32	Oui	Non
Séries 96	2 000 000 000	16-avr-29	Oui	Non
Séries 97	1 000 000 000	20-avr-28	Oui	Non
Séries 98	3 000 000 000	17-mars-35	Oui	Non
Séries 99	600 000 000	14-déc-30	Oui	Non
Séries 100	2 500 000 000	20-sept-28	Oui	Non
Séries 101	1 000 000 000	22-oct-32	Oui	Non
Séries 103	1 500 000 000	20-juil-26	Oui	Non
Séries 104	1 500 000 000	20-oct-27	Oui	Non
Séries 105	1 000 000 000	31-janv-30	Oui	Non
Séries 106	1 650 000 000	25-mai-28	Oui	Non
Séries 107	500 000 000	29-oct-27	Oui	Non
Séries 108	1 500 000 000	06-juin-31	Oui	Non
Séries 109	1 500 000 000	24-sept-36	Oui	Non
Séries 110	1 500 000 000	24-sept-36	Oui	Non
Séries 111	1 500 000 000	12-déc-34	Oui	Non
Séries 112	2 000 000 000	30-mai-33	Oui	Non
	34 822 000 000			

Pour les émissions jusqu'à la série 112, le déclencheur des émissions à échéance prorogeable est le non-paiement du principal à la date de maturité initiale.

IX. — Niveau de couverture des ressources privilégiées.

Le dernier niveau de couverture volontaire s'élève à 121.5 % au 30 juin 2026.

Fait à Paris, le 31 juillet 2026,

Mme Anne-Edith STAUB
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH